



PROCEDURE INSCRIPTION 2017-2018

SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE (SUFC)



1. Candidature

Les candidats à un titre universitaire font le retrait de leur dossier :

- Accueil
- www.sufc971.univ-antilles.fr

2. Examen des dossiers

L'ingénieur en charge de la formation récupère l'ensemble des dossiers à l'accueil et procède à un audit des pièces. Si le dossier est incomplet les pièces manquantes sont réclamées au candidat.

A l'issue de l'audit, s'il remplit les conditions, le candidat sera convoqué pour une audition. Sinon un courrier lui sera adressé pour lui communiquer le résultat.

Renseignements et inscriptions

Service Universitaire de Formation Continue

Boulevard Légitimus - Bâtiment de la MAE

1er étage—BP 250

97157 POINTE-À-PITRE Cedex

Tél : 0590 48 33 55

Email : formation.continue@univ-antilles.fr

Site web: www.sufc971.univ-antilles.fr

3. Sélection des candidats

Les candidats retenus sont convoqués pour une audition par :

- Email
- Courrier
- Téléphone

La sélection s'effectue avec un jury composé d'un Ingénieur, du Prescripteur, et du Coordonnateur de la formation.

Chaque membre du jury évalue les candidats. Ceux qui sont retenus seront convoqués à une réunion de pré-rentree.

4. Inscriptions universitaire

Tout candidat ayant satisfait aux épreuves de sélection reçoit un courrier d'admission au cycle universitaire.

Il doit effectuer une inscription administrative et procéder au règlement de la formation incluant les droits universitaires.

En cas de partenariat avec une autre université les candidats devront effectuer une double inscription.

